



**REGLEMENT
DES CHAMPIONNATS
« FEMININS »
DEPARTEMENTAUX
SAISON 2017/2018**

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS DU DISTRICT

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, le présent règlement précise les détails d'organisation des championnats départementaux Féminins Seniors F, U19F, U15F, U13F et U11F.

Article 1 - ORGANISATION

Le District d'Indre et Loire organise chaque saison des championnats départementaux féminins dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

Article 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

Article 3 - CLASSEMENTS

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et des Districts.

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des équipes s'effectue de la façon suivante :

3.1 - il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les équipes ex-æquo ;

3.2 - en cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex-æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés par les équipes ex-æquo au cours des matches les ayant opposées (goal-average particulier),
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat (goal-average général),
- de la meilleure attaque à la fin du championnat,

3.3 - si l'égalité subsiste un match supplémentaire pourra avoir lieu (avec prolongations éventuelles) sur terrain neutre. A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.

Article 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats départementaux féminins sont stipulées dans chaque règlement spécifique

Article 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats départementaux féminins est déterminé par chaque règlement spécifique.

Pour les modifications parvenues avant le premier match de championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

Article 6 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition (sauf championnats interdistricts gérés par le District gestionnaire) est de la compétence de la Commission Départementale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Départementale de Discipline et de la Commission Départementale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Départementale Sportive est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

Article 7 – Ententes

- Une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciées de la catégorie.

Article 8 – Réservé

Article 9 – Réservé

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12.

Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4. 2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 9 – RECOMPENSES**

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1^{ère} et 2^{ème} Division

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U19F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U16F -U17F –U18F–U19F et U15F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U19F à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 15h30.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique..

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U15F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U15F, U14F, U13F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 35 min
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U15F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 15h30. Si toutefois 2 clubs ne se mettaient pas d'accord sur l'horaire, 48 heures avant la rencontre, celui-ci serait alors fixé d'office par la Commission Sportive. Si le terrain de l'équipe recevant devait être déclaré officiellement impraticable, celle-ci devra en informer le District d'Indre et Loire, au plus tard la veille jusqu'à 12 heures, la Commission Sportive se réservant le droit d'inverser le lieu de la rencontre, si nécessaire. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30.

Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 5

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U12F, U13F et U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	50 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	2 x 30 min Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	A la ligne médiane
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 9 – RECOMPENSES**

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U11F à 5

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	40 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	Phase1 : 50min max (2 x 25') ou (2 matchs de 1 x 20') Phase 2 : 2 x 25' Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Phase1 : Défi technique Phase2 : Défi jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	N'existe pas
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *
Classement	Aucun

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U11F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

La commission Féminine se réserve le droit de modifier le déroulement des épreuves dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le samedi après-midi à 14h30. Tous desiderata sur le jour et l'heure de la rencontre devront être fait en début de saison lors de l'inscription Footclubs.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 9 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

N'ayant pas de classement donc aucun titre décerné.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Féminine.